

(N° 105.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 12 MAI 1882.

---

### **Rapport de la Commission de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits spéciaux au Ministère de l'Instruction publique.**

*(Voir les n<sup>os</sup> 19 et 29, session extraordinaire de 1880, 134 session 1881-1882,  
de la Chambre des Représentants, et 104. session 1881-1882, du Sénat.)*

---

Présents : MM. D'ANDRIMONT, Président, PIGEOLET, LEIRENS, VERHEYDEN,  
et CROCQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis a pour objet d'allouer au Ministère de l'Instruction publique des crédits spéciaux se montant à la somme de 136,600 francs. Ces crédits sont destinés à l'achat de matériel et de collections destinés aux facultés des sciences et de médecine des Universités de Liège et de Gand. Le Gouvernement fait œuvre utile en perfectionnant l'enseignement de façon à le mettre en rapport avec les exigences de la science moderne.

Nous ne pouvons qu'approuver ses efforts et l'encourager dans cette voie, et nous vous proposons, en conséquence, l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
CROCQ.

*Le Président,*  
J. D'ANDRIMONT.